

**Séance
ordinaire du
Conseil du
5 mai 2025**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue à la salle des Bâtisseurs du Centre de la Volière, le lundi 5 mai 2025 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Michel Rousseau, maire suppléant, les conseillers, MM Yvon Roy, Martin Papineau et Luc Vézina et la conseillère, Mesdames Ariane Tessier-Moreau et Edith Rousseau. M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : M. Frédéric Poulin, maire.

1. Ouverture de la séance

M. le maire suppléant, Michel Rousseau procède à l'ouverture de la séance à 19h.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. Michel Rousseau, maire suppléant
M^{me} Ariane Tessier-Moreau, siège #1
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M. Yvon Roy, siège #3
M. Martin Papineau, siège #4
M. Luc Vézina, siège #5

Est absente : M. le maire, Frédéric Poulin

2025-05-01
Adoption de
l'ordre du jour

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal la séance ordinaire du 7 avril 2025;
5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
6. Rapport des comités ;
 - Tourisme;
7. Fin de la période d'apprentissage et ajustement du taux horaire - comptabilité ;
8. Octroi du contrat de graphiste pour la carte de L'Isle-aux-Grues ;
9. Adhésion comme membre honoraire du Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny ;
10. Autorisation d'encherir à la vente d'immeuble pour défaut de taxes ;
11. Dépôt du projet Les Esprits de l'Isle-aux-Grues : Développement touristique et culturel Phase 1 dans le cadre de l'appel à projet du

volet C de l'entente sectorielle de développement de la culture en Chaudière-Appalaches de la MRC de Montmagny ;

12. Correspondances;
 - Avis - cale sèche;
 - Demande de vols tardifs;
13. Suivi de dossier;
14. Varia;
 - Ouverture du chemin de la Batture
15. Période de questions générales écrites et verbales ;
16. Levée de la séance ordinaire.

Il est proposé par le conseiller Martin Papineau, appuyé par le conseiller Luc Vézina que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le point varia restant ouvert

2025-05-02

Adoption des procès-verbaux du mois d'avril

4. Adoption du procès-verbal la séance ordinaire du 7 avril 2025

Il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Luc Vézina et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance du mois d'avril 2025 après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2025-05-03

Présentation et ratification des comptes

5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a présenté et remis aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy

APPUYÉ PAR Martin Papineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 5 mai 2025 totalisant 55 683,96\$;

Rapport comités

6. Rapport des comités

- **Tourisme**

Madame Rousseau dépose les documents relatifs à la rencontre tenue le vendredi 3 mai dernier. Ceux-ci sont disponibles au bureau municipal. Elle fait également état de la rencontre avec les intervenants qui s'est tenue le 23 avril dernier, laquelle visait à prendre le pouls de la situation.

2025-05-04
Taux horaire
comptabilité

7. Fin de la période d'apprentissage et ajustement du taux horaire – comptabilité

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Krista Burke a été engagée à titre de travailleuse autonome pour effectuer des tâches de comptabilité pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE une période de probation avait été convenue afin de lui permettre de se familiariser avec les tâches à accomplir;

CONSIDÉRANT QUE cette période est maintenant complétée à la satisfaction de la direction;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de reconnaître cette étape par un ajustement du taux horaire convenu;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Ariane Tessier-Moreau

APPUYÉ PAR Édith Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la période de probation de madame Krista Burke soit déclarée terminée et que son taux horaire soit ajusté à 28 \$ de l'heure soit une augmentation de 3,00 \$/heure, rétroactivement au 1er mai 2025.

2025-05-05
Carte
touristique

8. Octroi du contrat de graphiste pour la carte de L'Isle-aux-Grues

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Grues souhaite se doter d'une nouvelle carte touristique afin de mettre en valeur les attraits du territoire;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Gervais-Despres graphiste, a présenté une proposition de services pour la conception et la création du plan touristique de l'Isle-aux-Grues;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition comprend les étapes et livrables suivants :

1. Propositions de design initiaux de l'île
2. Design final de l'île approuvé
3. Ajout des attraits touristiques
4. Fichiers sources éditables
5. Fichiers en haute résolution pour impression;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Gervais-Despres offre un tarif horaire réduit à 60 \$/heure (au lieu de 120 \$/heure puisque son commerce en bénéficiera également), pour un total estimé de 16 heures, soit un montant total de 960 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'octroyer le contrat de graphiste pour la conception de la carte touristique de l'Isle-aux-Grues, conformément à la proposition reçue, pour un montant estimé de 960\$ taxes en sus à M. Éric Gervais-Despres.

2025-05-06
Adhésion au
CEF

9. Adhésion comme membre honoraire du Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'entraide familiale (CEF) de la MRC de Montmagny est un organisme communautaire qui soutient les familles de la région;

CONSIDÉRANT QUE le CEF sollicite l'appui des acteurs clés de la communauté dans sa campagne annuelle de renouvellement des membres;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion comme membre honoraire au coût de 100\$ permet de démontrer le soutien et l'engagement de la municipalité envers le CEF;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion offre un rabais de 50% sur la location des jeux gonflables du CEF;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues adhère comme membre honoraire du Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny au coût de 100\$;

QUE le paiement de 100\$ soit effectué au CEF pour l'adhésion annuelle;

QUE la municipalité bénéficie du rabais de 50% sur la location des jeux gonflables du CEF.

2025-05-07
Autorisation à
renchérir

10. Autorisation d'enchérir à la vente d'immeuble pour défaut de taxes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par sa résolution n° 2025-03-10 adoptée lors de la séance du 3 mars 2025, a transmis au bureau de la MRC de Montmagny, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC de Montmagny, sis au 6, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, bureau 300, le jeudi 12 juin 2025 à 10h00;

CONSIDÉRANT QUE qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, le conseiller M. Luc Vézina, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 12 juin 2025, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

2025-05-08
Dépôt volet C

11. Dépôt du projet Les Esprits de l'Isle-aux-Grues : Développement touristique et culturel Phase 1 dans le cadre de l'appel à projet du volet Cde l'entente sectorielle de développement de la culture en Chaudière-Appalaches de la MRC de Montmagny

CONSIDÉRANT QUE

les MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis souhaitent soutenir financièrement les organismes et municipalités pour qu'ils se dotent d'équipements et infrastructures permettant d'améliorer l'offre culturelle. Dans le cadre de l'Entente de développement de la culture Chaudière-Appalaches, un budget est réservé pour chaque MRC afin qu'elle définisse leur processus d'attribution de subventions ;

CONSIDÉRANT QUE

l'appel de projets de la MRC de Montmagny visant l'obtention par les demandeurs d'une aide financière allant d'un montant minimum de 5 000 \$ jusqu'à un montant maximum de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT

l'opportunité pour la Municipalité de pouvoir bénéficier de cet appel de projets pour se doter d'ameublement à la bibliothèque ainsi que d'équipement pour lancer un nouveau projet culturel et touristiques. Le tout pour un montant d'aide minimal de 5000 \$ et d'au maximum 10 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE

la contribution de la municipalité doit être d'au moins 10 % des dépenses admissibles et doit prendre la forme d'une contribution en ressources financières.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Ariane Tessier-Moreau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues autorise le dépôt du projet "Les Esprits de l'Isle-aux-Grues : Développement touristique et culturel Phase 1" à la MRC de Montmagny;

QUE la municipalité s'engage à procéder à la réalisation si le projet déposé à la MRC de Montmagny dans le cadre du Volet C de l'Entente sectorielle de développement de la culture est retenu.

D'autoriser la directrice générale à signer tous documents relatifs au dépôt de cette demande d'aide financière.

Correspondances

12. Correspondance

12.1. Avis – Cale sèche

M^{me} Gagnon fait la lecture du communiqué que la Municipalité a reçu de la STQ qui explique que le traversier partira pour la cale sèche quinquennale obligatoire à Québec au lieu du chantier naval de Pictou comme prévu. Le traversier poursuivra ses opérations jusqu'au 8 mai. Un tandem remorqueur-barge arrivera à partir du 5 mai pour commencer les préparations afin d'assurer la relève. L'avion prendra le relai pour le transport des habitants sans frais et un rabais de 50% pour les visiteurs.

2025-05-09
Vols tardifs

12.2. Demande d'ajout vols tardifs pour les résidents de L'Isle

CONSIDÉRANT QUE la cale sèche quinquennale du traversier, entraîne un changement d'horaire radicale pour les transports des habitantes ce qui ne répond pas adéquatement aux besoins de déplacement en soirée des résidents de l'Isle;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens profitent de la saison estivale afin de planifier leur sortie en soirée et que l'avion limite les déplacements ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de deux vols tardifs offrirait aux citoyens une flexibilité accrue et assurerait une meilleure plage horaire pour le ravitaillement, les rendez-vous médicaux, et autres besoins essentiels;

CONSIDÉRANT QUE la période de cale sèche du traversier est prévue du 8 mai 2025 jusqu'au début juin, (date non confirmée pour le moment);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance de cette demande pour le bien-être de ses résidents;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues appuie la demande temporaire d'ajout de deux vols tardifs pour les résidents de l'Isle durant la période de cale sèche du traversier;

QUE cette résolution soit transmise à la Société des Traversiers du Québec pour considération.

Suivi de dossier

Varia

13. Suivi de dossier

14. Varia

- Ouverture du chemin de la Batture**

Mme Gagnon annonce que le chemin de la Batture est officiellement ouvert depuis le 1 mai. Il est important d'y faire attention puisque nous ne pouvons faire de gros travaux pour le moment, donc d'y aller avec son bon jugement et de faire attention à la route qui est fragile.

Période de questions

15. Période de questions générales écrites et verbales

La période de questions débute à 19h21 avec les questions dans la salle et se poursuit avec une question dans les commentaires. La période de question prend fin à 19h50 M. Rousseau invite les citoyens à la maison qui ont des questions à écrire à M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale au municipalite@isle-aux-grues.com.

2025-05-10

Levée de la séance

16. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Yvon Roy, que la séance soit levée à 19 heures 51.

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Michel Rousseau
Maire suppléant

